

Attestation sur l'honneur du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou du concubin travaillant régulièrement dans l'entreprise commerciale, artisanale ou libérale dirigée par son conjoint ou son partenaire

Conjoint travaillant au sein de l'entreprise commerciale, artisanale ou libérale
ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AU STATUT CHOISI

Le conjoint du chef d'entreprise est soit son **époux**, soit son **partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)**, soit son **concubin**.

IDENTITÉ DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE :

Jeanne, Maria, Angèle GATTEAU

N° de Sécurité Sociale : 2920698735004 82

Adresse : La Noue du Bourg 85000 LA ROCHE SUR YON

Adresse courriel : -

Lien avec le chef d'entreprise :

- ☐ Epoux
☒ Partenaire lié par un PACS
☐ Concubin

ENTREPRISE :

Nom du chef d'entreprise : Alexandre PAGE

N° de Sécurité Sociale 192127904922155

Si votre travail s'effectue au sein d'une société, veuillez préciser :

Dénomination ou raison sociale de la société : A2JH

N° SIREN si connu : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse du siège social : La Noue du Bourg 85000 LA ROCHE SUR YON

STATUT AU SEIN DE L'ENTREPRISE :

Date d'effet : 10/11/2023

Statut du conjoint :

Cochez la case correspondant au statut choisi :

- ☐ **Salarié** : statut pouvant être choisi par le conjoint qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise en percevant un salaire. Comme pour tout salarié, une déclaration préalable à l'embauche doit avoir été effectuée auprès de l'organisme social compétent pour l'entreprise.
- ☒ **Associé** (si société) : statut pouvant être choisi par le conjoint du dirigeant d'une société qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise et détient des parts sociales dans la société. Les formalités ont été réalisées au niveau de la société.
- ☐ **Collaborateur** : statut pouvant être choisi par le conjoint d'un entrepreneur individuel, du gérant associé unique d'une SARL unipersonnelle (EURL), ou du gérant associé majoritaire d'une SARL ou SELARL, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans être rémunéré, et sans être associé. Le conjoint collaborateur ne perçoit pas de rémunération et n'a pas de contrat de travail. Ce statut est limité à une durée totale de 5 ans.